

DÉLIBÉRATION du Conseil Municipal

Ville de Saint-Jean-de-Monts

Le vingt-quatre septembre deux mille dix-huit à 20 heures 30, le Conseil municipal légalement convoqué le dix-sept septembre deux mille dix-huit, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence d'André RICOLLEAU, Maire.

Étaient présents :

MM. André RICOLLEAU, Véronique LAUNAY, Jean-Yves GABORIT, Nicole PLESSIS, Bruno LEROY, Nadine PONTREAU, Michel ALLEGRET, Gérard MILCENDEAU, Mireille RICOLLEAU, Marie BERNABEN, Michel COURANT, Dominique PELLOQUIN, Valérie JOSLAIN, Astrid CHEVALIER, Grégory JOLIVET, Alain ROUSSEAU, Yves MATHIAS, Eric BRONDY, Mireille GLORION, Gianna CANNELLE formant la majorité des membres en exercice.

Absentes et avaient donné procuration :

MM Miguel CHARRIER, Marie-Claire BRETHER-CHAILLOU, Marc GUYON, Jacky BETHUS, Annie LE BIAVANT, Daniel CAILLAUD, Karine IRR.

Grégory JOLIVET a été élu secrétaire.

Services techniques

DÉLIBÉRATION N° 49 DU 24/09/2018

OBJET : Modification de dénomination de la Place de l'Europe – Simone VEIL

VU le Code Général des Collectivités locales, notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-21 ;

Rapporteur : André RICOLLEAU

EXPOSÉ

La place de l'Europe se situe au Nord du Centre Aquatique Océabil. Elle est bordée à l'ouest et à l'est par deux immeubles et au nord par une aire de stationnement en stabilisé beige.

Cette place a été rénovée en 2007. Elle est composée d'espaces minéraux réservés aux piétons et aux cyclistes, de liaisons piétonnes pour desservir la piscine, les commerces avoisinants, la plage et le parking, d'une aire de stationnement et de jardins thématiques.

Madame Simone VEIL s'est engagée pendant plusieurs décennies dans le processus d'unification européenne. Elle est décédée le 30 juin 2017.

Il est proposé de renommer cette place : « Place de l'Europe – Simone Veil ».

Le Conseil municipal est invité à accepter cette dénomination.

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de modifier la dénomination de la Place de l'Europe en **Place de l'Europe – Simone Veil** ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits, et ont, après lecture, signé tous les membres présents.

A Saint-Jean-de-Monts, le 10 octobre 2018

Le Maire,



André RICOLLEAU

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR LE MAIRE
COMPTE TENU DE SON DÉPÔT EN
SOUS-PRÉFECTURE,

LE

ET DE LA PUBLICATION,

LE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes - 6, allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes cedex – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception à l'autorité de contrôle conformément aux articles R 46 à R 65, R 102 et R 104 du Code des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel.